



Paris, le 21 septembre 2018

COMMUNICATION EUROPAFI

LA PAPETERIE « IN HOUSE » DE L'EUROSYSTEME

Située depuis 1923 à Vic-le-Comte, commune proche de Clermont-Ferrand dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la papeterie de la Banque de France a été transférée dans une entité légale distincte de la Banque de France en octobre 2015. Cette entité, filiale de la Banque de France et dénommée Europafi, a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée soumise au droit français. En 2017, la Banque de France, la Banque d'Italie, la Banque nationale d'Autriche, la Banque du Portugal et la Banque centrale d'Irlande, banques centrales disposant d'une imprimerie sont devenues actionnaires d'Europafi transformant celle-ci en filiale « in house » ou quasi régie.

La constitution d'une papeterie "in house" ou quasi régie a été décidée pour renforcer le pilier public au sein de l'Eurosystème. Europafi apporte de nombreux avantages à ses actionnaires : mise à disposition d'un savoir-faire technique et d'une expertise sur le papier fiduciaire et les produits associés, fourniture régulière et fiable de papier fiduciaire, transparence sur les coûts de production et approvisionnement à des prix compétitifs. Le savoir-faire relatif à la production du papier et à l'intégration de signes de sécurité joue un rôle essentiel dans la validation des nouveaux signes. Europafi a déjà fait la preuve qu'elle constitue un atout précieux pour l'Eurosystème en assurant la fonction de centre de test du papier pour l'Eurosystème, et en effectuant ainsi les essais, les contrôles qualité et la fourniture de lots de papier spécifiques.

Afin de bénéficier des avantages liés à sa qualité de société "in house", Europafi respecte les exigences relatives aux approvisionnements publics précisées dans la Directive 2014/24/EU du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2017. Les Banques centrales actionnaires exercent en particulier un contrôle conjoint sur Europafi selon des modalités identiques à celui qu'elles exercent sur leur propre département. En conséquence, la Banque d'Italie, la filiale fiduciaire de la Banque nationale d'Autriche, la Banque du Portugal et la Banque centrale d'Irlande sont étroitement impliquées aux côtés de la Banque de France dans les instances de décisions d'Europafi. Au-delà de leur participation au sein de l'Assemblée générale des actionnaires, la gouvernance s'appuie sur un Comité stratégique qui prend les décisions principales relatives à la gestion d'Europafi. Le montage juridique retenu a été défini avec précision afin de respecter strictement les exigences du droit européen relative aux principes applicables à une économie de marché.

Compte tenu de la structure juridique mise en place, les Banques centrales actionnaires peuvent directement passer des commandes de fourniture de papier fiduciaire à Europafi sans être soumises aux règles des appels d'offre européens. Cette possibilité appelée exemption « in house » au dispositif d'offre publique a été introduite par la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire Teckal. Le dispositif d'approvisionnement « in house » apporte de réels bénéfices aux actionnaires d'Europafi pour leurs achats de papier fiduciaire, dont notamment des prix compétitifs.

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00

NOTE D'INFORMATION EUROPAFI

Du point de vue industriel, le plan de modernisation lancé en 2015 visait à doubler la capacité de production annuelle de papier (pour atteindre environ 5000 tonnes). A l'issue de deux années de travaux, la papeterie a été entièrement modernisée avec la construction d'un nouveau bâtiment, la rénovation des ateliers de travail et la mise en service d'une nouvelle salle forte. De nouveaux équipements ont également été installés avec, en particulier, une coupeuse, une machine automatisée pour la fabrication des formes filigranées et une machine à papier. Conformément au planning défini initialement, la nouvelle machine à papier a été mise en service au dernier trimestre 2017, traduisant ainsi de manière effective la volonté de coopération souhaitée par les banques centrales actionnaires.

Après une année d'activité, Europafi a délivré à tous ses actionnaires le volume attendu de papier fiduciaire et fonctionne maintenant à son rythme de croisière.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00